



Règlement d'ordre intérieur

Saison 2025-2026

Pour vivre en harmonie dans notre club, dans le respect de tous, du travail des bénévoles, du matériel et des locaux mis à la disposition de nos joueurs,

Pour donner une image positive de notre club et de ses joueurs vis-à-vis de l'extérieur (clubs adverses, pouvoirs locaux, parents, ...),

IL NOUS SEMBLE PRIMORDIAL D'ADHÉRER À UN RÈGLEMENT COMMUN.

Chacun est tenu de le respecter. Le but n'étant pas de sanctionner mais de rappeler les règles de savoir-vivre du sportif et de la vie en groupe.

Ce document est transmis par mail à chacun chaque saison.

Par le paiement de la cotisation, celui-ci sera accepté automatiquement par l'enfant et ses parents.

Il est disponible à tout moment sur ProSoccerData (application du club).

1 - ETHIQUE

A chaque instant, tout joueur représente le R Aubel FC le plus dignement possible. Dans le cadre de sa formation sportive, il porte partout l'image du club (tenue vestimentaire notamment) et il est le représentant des valeurs chères au club : politesse, respect, modestie... Il se comporte en sportif accompli et se soigne en conséquence, aussi bien sur le terrain qu'en dehors de celui-ci.

2 - RESPECT DU MATERIEL ET DES INFRASTRUCTURES

Il est demandé à chacun (joueurs, entraîneurs, parents...) :

- ✓ De ne pas jeter de déchets (propreté), verres ou bouteilles (sécurité) aux abords des terrains, sur le parking, dans les vestiaires, ...
- ✓ De ne pas secouer ni laver les chaussures dans les vestiaires (un endroit est prévu à cet effet à l'entrée)
- ✓ De veiller à ranger correctement le matériel utilisé à l'endroit prévu sur le plan du local à matériel et de refermer ce local après chaque utilisation.
- ✓ De ne pas jeter de la terre sur les murs ou le mobilier des vestiaires, de la tribune ou de la buvette.
- ✓ De ne pas entrer dans la buvette avec des chaussures de foot.
- ✓ De remettre son équipement complet et à l'endroit dans le bac à vareuses. Ceux-ci doivent être rentrés au club dans le local prévu durant la semaine suivant le match.

Les équipes qui ne respectent pas les consignes de propreté seront averties une première fois puis une sanction sera donnée.

Président

Michel REMACLE

remacle.michel@raubelfc.be

Secrétaire

Denis Jeremy

denis.jeremy@raubelfc.be

Trésorier

Cédric XHAUFLAIRE

xhauflaire.cedric@raubelfc.be



Royal Aubel Football Club

U.R.B.S.F.A – 02816

www.raubelfc.be

info@raubelfc.be



Chaque équipe aura son vestiaire, qu'elle partagera avec 2 ou 3 autres équipes. Elle veillera personnellement sur 2 vestiaires, le leur, et celui de leur adversaire. Ces vestiaires seront sous leur responsabilité et l'entraîneur veillera à établir une rotation pour le nettoyage de ceux-ci.

3 - PRESENCES AUX ENTRAÎNEMENTS/MATCHS ET PONCTUALITÉ

La présence et la ponctualité aux entraînements est nécessaire pour la progression sportive mais aussi pour la cohésion de l'équipe et le respect de ses membres.

Toute absence d'un joueur à un entraînement ou à un match doit être préalablement signalée par écrit (WhatsApp ou ProSoccerData) au responsable d'équipe. Hors cas d'urgence et maladie, le délai maximal pour prévenir d'une indisponibilité est de 24h pour l'entraînement et d'une semaine pour le match.

Sauf exception, un joueur absent à tous les entraînements de la semaine ne sera pas convoqué pour le match du W-E qui suit. L'absence à un entraînement (sans justification) induit une éventuelle non-sélection du joueur concerné. Il est normal qu'un joueur assidu aux entraînements soit récompensé par plus de temps de jeu que celui qui l'est moins !

Les joueurs sont priés d'arriver à l'entraînement 10 minutes avant le début de celui-ci pour être à l'heure sur le terrain. Cette règle pourra être adaptée par le coach de chaque équipe s'il le désire.

Les entraîneurs/formateurs sont priés d'arriver à l'entraînement au minimum 20 minutes avant le début de celui-ci, afin de placer leur matériel en avance et d'être disponibles pour les joueurs.

Les joueurs de U14 à U23 seront convoqués pour arbitrer au maximum 3 matchs de nos équipes de jeunes jouant le samedi et lors des tournois. En cas d'absence à ces matchs, il se feront remplacer sous peine d'une suspension automatique d'un match de la part du club.

4 - COMPORTEMENT DES JOUEURS

Lors des entraînements et rencontres de son équipe, chaque joueur est prié de :

- ✓ Respecter dans ses propos et attitudes : ses coéquipiers, son entraîneur, son délégué, ses supporters, ses dirigeants ainsi que les joueurs et supporters adverses.
- ✓ Respecter les choix de l'entraîneur.
- ✓ Respecter les décisions de l'arbitre en sachant que, comme tous, il a droit à l'erreur.
Les cartes jaunes pour inconvenance (rouspétance, attitudes, gestes) ou simplement une attitude inconvenante (chez les plus jeunes et à l'appréciation de l'entraîneur) sur la personne de l'arbitre pourront faire l'objet d'une rencontre de suspension de la part du club.
- ✓ Respecter les lois du jeu en n'usant pas de tricheries ou mensonges pour obtenir un succès ou un avantage.
- ✓ Rester digne dans la victoire comme dans la défaite en étant conscient que son comportement peut exercer une influence sur le public.

D'une façon générale, tous les problèmes de discipline et de respect qui peuvent nuire à l'image du club, au respect des entraîneurs, autres joueurs, délégués, dirigeants, supporters ou adversaires seront, dans un premier temps, évalués puis sanctionnés par le comité sportif du club. Dans les cas les plus graves et sur

Président

Michel REMACLE

remacle.michel@raubelfc.be

Secrétaire

Denis Jeremy

denis.jeremy@raubelfc.be

Trésorier

Cédric XHAUFLAIRE

xhauflaire.cedric@raubelfc.be



Royal Aubel Football Club

U.R.B.S.F.A – 02816

www.raubelfc.be

info@raubelfc.be



demande de l'entraîneur, le comité dirigeant convoquera le(s) joueur(s) fautif(s) pour une audition et une éventuelle sanction pouvant aller de la suspension à l'exclusion.

5 - COMPORTEMENT DES ADULTES

Le comportement des parents, entraîneurs et délégués se doit d'être exemplaire sur le bord du terrain. Le rôle premier des parents est d'encourager leur équipe en respectant l'adversaire, les décisions de l'arbitre et les choix de l'entraîneur. Ils veilleront à créer une ambiance sympathique et dynamique de supporters pour donner une bonne image du club à l'extérieur.

Nous demandons également aux parents de s'intéresser un minimum à la vie du club. Ce n'est heureusement pas le cas pour beaucoup d'entre vous mais sachez que notre club n'est pas une garderie où l'on distrait et occupe les enfants. L'inscription de votre enfant dans notre club implique certaines exigences dans le suivi de votre enfant. Il n'est notamment pas question de déposer votre enfant sur le parking sans s'assurer de la présence de l'entraîneur. (Il en va de votre responsabilité !)

6 - SANCTIONS

Se conformer au règlement d'un groupe fait partie du respect que l'on doit à ce groupe.

Le joueur qui manque aux obligations dictées dans le présent règlement, dont ses parents et lui-même ont pris connaissance et approuvé le contenu en début de saison, s'expose à des sanctions cohérentes en fonction de la gravité ou la répétition des faits :

- ✓ Avertissement (par l'ensemble des entraîneurs)
- ✓ Suspension ou renvoi temporaire (par le comité sportif avec l'assentiment des entraîneurs concernés et du comité dirigeant)
- ✓ Exclusion définitive (par le comité dirigeant et les entraîneurs concernés)

7 - ZONES NEUTRES ET VESTIAIRES

Les parents et supporters sont tenus de respecter les zones neutres des terrains. Il est conseillé de se trouver du côté opposé occupé par l'entraîneur et les joueurs réserves.

Les parents des Benjamins (U6-U7) sont les seuls autorisés à pénétrer dans les vestiaires lors des entraînements ou des matches. Se laver, laver ses chaussures et ranger son sac font partie des apprentissages accessibles dès les U8. Merci de les y aider en les conseillant avant l'entrée au vestiaire !

Il est toutefois demandé aux parents des benjamins de quitter le vestiaire, une fois les enfants habillés, pour laisser l'équipe avec l'entraîneur. De même, à la mi-temps, respectez le temps de concertation entre l'entraîneur et son groupe !

Président

Michel REMACLE

remacle.michel@raubelfc.be

Secrétaire

Denis Jeremy

denis.jeremy@raubelfc.be

Trésorier

Cédric XHAUFLAIRE

xhauflaire.cedric@raubelfc.be



Royal Aubel Football Club

U.R.B.S.F.A – 02816

www.raubelfc.be

info@raubelfc.be



8 - HYGIÈNE ET DIÉTÉTIQUE

La douche est **obligatoire** après chaque entraînement ou match pour les joueurs du jeu à 8 et 11.

Comme précédemment, ces règles peuvent être adaptées dans chaque catégorie par l'entraîneur ou le coordinateur.

Les joueurs sont tenus de suivre les règles diététiques sportives :

- ✓ L'alcool, le tabac et une mauvaise alimentation ont une influence négative sur la condition physique et les prestations sportives et sont donc vivement déconseillés
- ✓ Un sommeil réparateur convenable est indispensable.

9 – COMMUNICATIONS ET DROIT À L'IMAGE

Merci de consulter régulièrement ProSoccerData ou votre boîte mail pour des activités proposées ou des infos urgentes.

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, vous autorisez le Royal Aubel Football Club à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

10 - OBJETS DE VALEUR

Les montres, bagues, colliers, chaînes, boucles d'oreille, piercings sont totalement interdits sur les terrains de football. Il est donc préférable, dans la mesure du possible, de ne pas prendre ces objets de valeur au football (idem GSM !). Le club se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Dès lors, nous conseillons aux joueurs de constituer un sac des valeurs à remettre à une personne de confiance durant la rencontre ou l'entraînement.

11 – ASSURANCES

Pour être couvert par l'assurance de l'Union Belge, tout joueur blessé (à l'entraînement ou en match), doit rentrer une déclaration d'accident. Ce document est disponible au club ou en ligne. Cette déclaration est à compléter par un médecin et à remettre **dans les 7 jours ouvrables**. **Le document sera remis en main propre au correspondant qualifié (Denis Jérémie) ou dans la boîte aux lettres du club en l'avertissant au préalable.**

Une fois la déclaration introduite, le club reçoit un courrier de l'Union Belge officialisant l'ouverture du dossier et contenant un certificat de guérison ; ce certificat de guérison est à soumettre au médecin et à remettre au secrétariat avant la reprise de la compétition ou de l'entraînement. Merci de réclamer ce document de reprise de manière écrite au correspondant qualifié. **La reprise des matches, après blessure, ne peut s'effectuer que sur remise d'un certificat de guérison du médecin !**

En cas de non-respect de cette procédure, le club du R Aubel FC ne peut se substituer à la responsabilité de ses joueurs.

Président

Michel REMACLE

remacle.michel@raubelfc.be

Secrétaire

Denis Jeremy

denis.jeremy@raubelfc.be

Trésorier

Cédric XHAUFLAIRE

xhauflaire.cedric@raubelfc.be



Royal Aubel Football Club

U.R.B.S.F.A – 02816

www.raubelfc.be

info@raubelfc.be



Pour le remboursement : après avoir payé toutes les factures et avoir perçu tous les remboursements de la mutuelle, toutes les quittances mentionnant les montants non-remboursés sont à rentrer au secrétariat des jeunes ; la différence est prise en charge en partie par le Fonds de solidarité de l'Union Belge.

Attention : attelles, "aircast", anti-inflammatoires ne sont pas pris en charge.

Le transport en ambulance est remboursé à hauteur de 50 %.

12 – TESTS A L'EXTERIEUR

Le joueur s'abstient de tout contact et de toute activité footballistique avec d'autres clubs sans une discussion et l'accord écrit préalable du coordinateur de sa catégorie, sous peine de sanctions.

L'accord ne pourra être donné que si la demande est formulée minimum 2 semaines avant la date dudit test/entraînement et que celui-ci n'a lieu qu'après le 1^{er} mai.

13 – RÈGLEMENT ANTI-DOPAGE

Voir annexe « Règlement de procédure de la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage » disponible sur PSD ou sur demande.

14 – PRIX DES ENTREES

D3 8€

P2 7€

P4 5€

JEUNE 3€

Président

Michel REMACLE

remacle.michel@raubelfc.be

Secrétaire

Denis Jeremy

denis.jeremy@raubelfc.be

Trésorier

Cédric XHAUFLAIRE

xhaufaire.cedric@raubelfc.be



Royal Aubel Football Club

U.R.B.S.F.A – 02816

www.raubelfc.be

info@raubelfc.be



« Un club qui n'a pas le souci ou la volonté de faire respecter ses valeurs fondamentales est un club condamné à vivre dans la médiocrité. »

« Le football est un sport d'équipe qui doit favoriser et développer certaines qualités humaines. »

« La force morale d'une équipe, d'un club, réside dans son équilibre, son état d'esprit, sa solidarité, sa confiance en lui et dans le plaisir à se retrouver ensemble. »

Vous avez choisi de votre plein gré de vous inscrire au R Aubel FC et vous vous engagez donc à respecter toutes ses valeurs.